

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE GRESSY

Accusé de réception en préfecture
077-217702141-20250705-COM_0029_2025-DE
Date de télétransmission : 24/07/2025
Date de réception en mairie : 24/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
Séance du 5 juillet 2025		
Motion contre le projet d'enfouissement du CO ² à Grandpuits (Seine-et-Marne)		
Délibération N°0029-2025		
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres ayant pris part au vote
15	15	14
Date de la convocation : 26 Juin 2025		Date d'affichage : 26 Juin 2025
Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le samedi cinq juillet à dix heures, le Conseil Municipal de Gressy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Sont présents : Mesdames Catherine Brickert, Corinne Chenet, Marguerite Katzmann, Sylviane Lagoutte et Lise Selleret
Messieurs Jean-Marc Doneddu, Jean-Pierre Dormeau, Jean-Claude Geniès, Laurent Piron et Vincent Vilarrubla

Sont absents représentés : Madame Claire Camin représentée par Monsieur Jean-Claude Geniès
Madame Céline Langlois par Monsieur Vincent Vilarrubla
Madame Alexandra Montjarret par Madame Catherine Brickert
Monsieur Guillaume Chomat par Monsieur Laurent Piron

Est absent : Monsieur Julien Henri Meurot

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent Vilarrubla

En 2021, l'Europe décide de financer le projet Pilotstrategy dans le cadre du programme européen « Horizon 2020 ». Ce projet, qui doit se dérouler jusqu'en 2026, consiste à améliorer la compréhension de la capacité des aquifères saliens profonds à stocker du dioxyde de carbone (CO²) dans cinq régions industrielles du sud et de l'est de l'Europe, dont pour la France, le site de Grandpuits.

Ce site a la particularité de regrouper la raffinerie Total et la société de production d'engrais LAT NITROGEN, ex Boréal. Cette dernière est considérée comme l'entreprise la plus polluante d'Ile-de-France, avec notamment le rejet de 569 000 tonnes de CO² entre 2017 et 2021 (Le Parisien du 24 mai 2024), ce qui justifie pleinement le choix du site pour mener ce programme d'études. Le projet est coordonné par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), établissement français de référence pour l'étude et la gestion des ressources et des risques, du sol et du sous-sol. Les études portent sur la capacité de captage du CO² dans les fumées produites par l'activité des entreprises et son stockage dans le sous-sol par injection dans des formations géologiques profondes.

Depuis le lancement de l'étude, la situation a évolué. En effet, la plateforme TOTALENERGIES est en cours de reconversion, avec la volonté affichée du 0 pétrole et la société LAT NITROGEN a cessé la production d'ammoniaque.

Sans attendre la fin de l'étude prévue en 2026, une société hollandaise C-QUESTRA a déposé une demande de permis d'exploration et de recherche en vue de l'enfouissement de CO². La société ambitionne de procéder à un essai d'injection dès 2026. Le dossier devra être approuvé directement par le ministre de l'Économie et des Finances.

Les rejets de CO² liés aux nouvelles activités du site de Grandpuits seront pour partie, captés et valorisés dans la filière agro-alimentaire. Le projet de C-QUESTRA ne répond pas à une problématique locale, mais souhaite enfouir du CO² capté dans d'autres sites français, voire européens, amenés par camions, en totale contradiction avec les objectifs affichés de réduction des gaz à effet de serre.

En outre, les essais d'enfouissement du CO² dans le monde ont montré des résultats atténués. Plusieurs projets ont été mis en œuvre mais force est de constater qu'ils se soldent par des échecs : ils n'absorbent qu'une fraction (entre 15 et 20 % seulement) des émissions qu'ils sont censés capter. Cette technologie n'est pas pleinement opérationnelle, et présentent des risques sismiques et des complications techniques. On peut ainsi citer :

- Projet Weyburn (Canada) : Fuites de CO² détectées, mettant en danger les écosystèmes locaux et la santé des populations.
- Projet In Salah (Algérie) : Arrêt prématuré en raison de problèmes techniques et de fuites de CO².
- Projet Gorgon (Australie) : Retards et dépassements de budget importants, ainsi que des préoccupations environnementales non résolues.
- Projet Climeworks (Islande) : Bien que prometteur, ce projet de capture directe de l'air (DAC) et de stockage de CO² rencontre des défis techniques et économiques majeurs, notamment en termes de scalabilité et de coût énergétique.
- Projet Pycasso (France - Béarn) : Problèmes de faisabilité technique et économique, ainsi que des inquiétudes quant à l'impact environnemental à long terme.

En conséquence, il est nécessaire de faire connaître l'opposition des élus à ce projet dont les conséquences environnementales ne sont pas suffisamment évaluées.

Le Conseil municipal de la commune de Gressy, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que les technologies de captage et de stockage du CO² sont encore expérimentales et que leurs impacts à long terme ne sont pas suffisamment connus ;
- Considérant que des études montrent que les risques environnementaux liés à l'enfouissement de CO² incluent la possibilité de fuites de CO², qui pourraient contaminer les nappes phréatiques et affecter la qualité de l'eau potable ;
- Considérant que des alternatives plus sûres et durables existent pour lutter contre le réchauffement climatique, telles que la réduction des émissions à la source et le développement des énergies renouvelables ;

Par cette motion, la commune de Gressy demande

- L'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO² à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA
- Le refus par le ministre de l'Economie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA

Dit que cette délibération sera transmise pour information à :

- Madame la Présidente de Association de Défense de l'Environnement de Claye-Souilly et ses Alentours
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme
Le 5 juillet 2025
Jean-Claude Geniès, Maire.

